

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2023

18 heures 00 - (séance publique)

Sous la présidence de M. Joris HEBRARD, Maire

Présents :

M. Joris HEBRARD, M. Patrick SUISSE, Mme Danielle MERIALDO, M. Bastien DADE, M. Jean-Louis COSTA, Mme Karine BERNAERT, M. Steve SOLER, Mme Martine FAUX, M. Jacques NARDI, Mme Michèle BOMPUIS, Mme Evelyne DELOUTE, Mme Viviane DE MEIS, M. Claude BENARD, Mme Chantal GUARDIOLA, M. Christophe JOUMOND, M. Patrick EBRARD, M. Pascal SIMONDI, Mme Séverine ODDONE, M. Jean-Firmin BARDISA, Mme Zohra LOUNI, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Caroline GRELET-JOLY, M. Stéphane LALE, M. Jean-Christophe ALLIDE, M. André GROSDÉMANGE

Représentés :

Mme Karine GANGLOFF donne pouvoir à M. Steve SOLER
M. Claude MOREAL donne pouvoir à M. Joris HEBRARD
M. Constant DELAIR donne pouvoir à M. Patrick SUISSE
Mme Karine ASSEMAT donne pouvoir à Mme Martine FAUX
M. Jean-Louis VIDAL donne pouvoir à Mme Michèle BOMPUIS

Absents :

M. Frédéric MONIN, Mme Catherine CHABRIER, Mme Isabelle CHOQUET
M. Karine BERNAERT (de la délibération 2023_DEL_134 à 2023_DEL_136)

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., M. Bastien DADE est nommé secrétaire de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2023

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le procès-verbal de la séance du 24 Octobre 2023 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Les conseillers sont invités à faire connaître s'ils ont des observations à formuler sur ce document.
Le procès-verbal de la séance du 24 Octobre 2023 est adopté.

DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

COMPTE RENDU AU CONSEIL

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par délibérations en date du 04 et 22 Mai 2023 le conseil municipal a délégué, conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T. des collectivités territoriales, sans aucune réserve au Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions.

Conformément à l'article L.2122-22, le Maire, rend compte des décisions prises.

DÉLIBÉRATIONS SOUMISES À LA SÉANCE

(art. L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°2023_DEL_118 Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 84 - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ACCEPTER de conclure la convention proposée par le CDG 84 ci-annexée,
AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ne modifiant pas l'économie générale de la convention.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_119 Actualisation du montant des provisions constituées pour litiges et créances irrécouvrables - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

REPRENDRE une partie de la provision constituée pour dépréciation des compte de tiers à hauteur de 2 620 € par l'émission d'un titre de recette au compte 7817,
REPRENDRE une partie de la provision constituée pour litiges et contentieux à hauteur de 500 € par l'émission d'un titre de recette au compte 7815,
PRÉCISER que les crédits nécessaires seront ouverts au budget principal 2023 par décision modificative,
AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette provision.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_120 Décision modificative n°2/2023 - budget principal - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER la décision modificative n°2 au budget 2023 du budget principal de la commune du Pontet équilibrée en section de fonctionnement pour un montant total de 18 837 €,
PRÉCISER que la décision modificative n°2 au budget 2023 du budget principal a fait l'objet d'un vote formel sur chacun des chapitres.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 6
PAS DE PARTICIPATION : 0

M. BARDISA, Mme LOUNI, Mme SEGUIN, Mme
GRELET-JOLY, M. LALE, M. ALLIDE

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_121 Reversement sur le budget 2023 de la Ville d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2023 du budget de l'Office de Tourisme - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

AUTORISER le reversement de la recette de taxe de séjour des 1^{er} et 2^{ème} quadrimestres comptabilisée en 2023 sur le budget annexe office de tourisme au profit du budget principal de l'exercice 2023 pour un montant de 110 097 €,

INSCRIRE à cet effet les autorisations de dépenses et de recettes aux différents budgets concernés.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_122 Délibération autorisant le Maire de la commune à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption du budget primitif - Exercice budgétaire 2024 - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER les ouvertures de crédits d'investissement retracées dans le tableau ci-dessus qui représentent la somme globale de 826 375 € dans l'attente de l'adoption du budget primitif de l'année 2024.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2
PAS DE PARTICIPATION : 0

Mme GRELET-JOLY, M. LALE

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_123 Versement d'un acompte sur la subvention municipale à accorder au CCAS de la Ville du Pontet – Exercice budgétaire 2024 - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le principe du versement d'acomptes sur la subvention de fonctionnement 2024 à venir pour un montant total maximum de 1 000 000 € au bénéfice du CCAS de la Ville du Pontet dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024 de la Commune du Pontet,

PRÉCISER que la totalité de la subvention à accorder au CCAS de la ville du Pontet sera proposée au vote

du conseil municipal lors de l'adoption du budget primitif 2024.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_124 Subvention exceptionnelle accordée à la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures OPEX - Section Vaucluse - Rapporteur : M. Patrick SUISSE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 200 euros à Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures OPEX,
INSCRIRE au budget primitif principal 2023 de la ville les crédits nécessaires à cette dépense, en section de fonctionnement, à l'article 6745 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».
AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à ce dossier.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_125 Avenants n°1 aux conventions de mise à disposition de locaux de la piscine municipale du Pontet, au profit des associations USP Natation, Avignon Le Pontet Triathlon, Union Sportive Subaquatique Pontétienne et Pontet Nat'Synchro. - Rapporteur : M. Patrick EBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER les avenants n°1 aux conventions de mise à disposition de locaux, passés entre la ville et les associations USP NATATION, AVIGNON LE PONTET TRIATHLON, USSP PLONGEE, PONTET NAT'SYNCHRO,
AUTORISER Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 aux conventions de mise à disposition de locaux passés entre la ville et les associations USP NATATION, AVIGNON LE PONTET TRIATHLON, USSP PLONGEE, PONTET NAT'SYNCHRO, à la présente délibération
ANNEXER les avenants à la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_126 Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023 - USP Volley-ball - Rapporteur : M. Patrick EBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER l'avenant n°1 à la convention d'objectifs passée entre la Ville du Pontet et l'association US LE PONTET VOLLEY-BALL.

ANNEXER l'avenant n°1 à la convention d'objectifs passée entre la Ville du Pontet et l'association US LE PONTET VOLLEY-BALL à la présente délibération.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à ledit avenant n°1.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_127 Convention d'objectifs 2024 - USP Volley-ball - Rapporteur : M. Patrick EBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la convention d'objectifs passée entre la Ville du Pontet et l'association USP VOLLEY-BALL AVENIR.

ANNEXER à la présente délibération la convention d'objectifs.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_128 Convention d'objectifs 2024 - USP Natation - Rapporteur : M. Patrick EBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la convention d'objectifs passée entre la Ville du Pontet et l'association USP NATATION.

ANNEXER à la présente délibération la convention d'objectifs.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_129 Convention d'objectifs 2024 - USP Tennis - Rapporteur : M. Patrick EBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la convention d'objectifs passée entre la Ville du Pontet et l'association USP TENNIS.
ANNEXER à la présente délibération la convention d'objectifs.
AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_130 Convention d'objectifs 2024 - USP Athlétisme - Rapporteur : M. Patrick EBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la convention d'objectifs passée entre la Ville du Pontet et l'association USP ATHLETISME.
ANNEXER à la présente délibération la convention d'objectifs.
AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_131 Convention d'objectifs 2024 - Athlétic Club Le Pontet Vedène - Rapporteur : M. Patrick EBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la convention d'objectifs passée entre la Ville du Pontet et l'association ATHLETIC CLUB LE PONTET VEDENE.
ANNEXER à la présente délibération la convention d'objectifs.
AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_132 Convention d'objectifs 2024 - USAP Basket-ball - Rapporteur : M. Patrick EBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la convention d'objectifs passée entre la Ville du Pontet et l'association USAP BASKET-BALL.
ANNEXER à la présente délibération la convention d'objectifs.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_133 Convention d'objectifs 2024 - Avignon Le Pontet Rugby - Rapporteur : M. Patrick EBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la convention d'objectifs passée entre la Ville du Pontet et l'association AVIGNON LE PONTET RUGBY.

ANNEXER à la présente délibération la convention d'objectifs.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_134 Convention d'objectifs 2024 - Avenir Saint-Louisien - Rapporteur : M. Patrick SUISSE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la convention d'objectifs passée entre la Ville du Pontet et l'association «Avenir Saint-Louisien».

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs.

ANNEXER à la présente délibération la convention d'objectifs.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_135 Règlement intérieur général des équipements sportifs municipaux - Rapporteur : M. Patrick EBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le présent règlement intérieur des équipements sportifs municipaux,

ANNEXER le présent règlement intérieur des équipements sportifs municipaux.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_136 École privée Charles de Foucauld - participation communale obligatoire - Solde à attribuer sur l'exercice 2024 - Rapporteur : Mme Danielle MERIALDO

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le montant du solde de la participation communale obligatoire à verser à l'école privée Charles de Foucauld sur l'exercice 2024, soit 79 455€
PREVOIR au budget primitif 2024, section de fonctionnement les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier

VOTE DU CONSEIL : POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_137 Renouvellement de la convention de mise en commun des agents de police municipale du Pontet et de Morières-Lès-Avignon - Rapporteur : M. Jean-Louis COSTA

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER la convention de mise en commun des agents de police municipale des communes du Pontet et de Morières-lès-Avignon.
ANNEXER la convention de mise en commun des agents de police municipale des communes du Pontet et de Morières-lès-Avignon

VOTE DU CONSEIL : POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3 M. BARDISA, Mme SEGUIN, Mme GRELET-JOLY
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_138 Zones d'accélération des Energies Renouvelables - Rapporteur : M. Steve SOLER

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER les cartes d'accélération pour la commune ci annexées.
DÉFINIR pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables dans les plans annexés à la présente délibération.

TRANSMETTRE via l'intercommunalité qui dispose des moyens SIG les propositions de zones présentées en annexes et sous forme cartographique SIG, au référent préfectoral, grâce au site démarche simplifiée ENR et à l'adresse : ddt-zones-acceleration-enr@vaucluse.gouv.fr.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_139 Bilan d'activité 2022 et renouvellement du Contrat de Ville - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

PRENDRE ACTE du bilan d'activité 2022 et du renouvellement du Contrat de Ville
ANNEXER l'extrait des actions pontétiennes du tableau de programmation 2022

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_140 Convention de mise à disposition de personnel entre la Ville du Pontet et l'association U.S.P. Volley Avenir - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le projet de convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association U.S.P. Volley Avenir.

INDIQUER que par la suite un arrêté individuel de mise à disposition de l'agent sera pris par Monsieur le Maire.

ANNEXER à la présente délibération le projet de convention.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_141 Convention de mise à disposition de personnel entre la Ville du Pontet et l'association AC Le Pontet Vedène - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le projet de convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association AC Le Pontet Vedène.

INDIQUER que par la suite des arrêtés individuels de mise à disposition des agents seront pris par Monsieur le Maire.

ANNEXER à la présente délibération le projet de convention et sa pièce annexe.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_142 Convention de mise à disposition de personnel entre la Ville du Pontet et l'association USAP Basket - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le projet de convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association USAP Basket.

INDIQUER que par la suite un arrêté individuel de mise à disposition de l'agent sera pris par Monsieur le Maire.

ANNEXER à la présente délibération le projet de convention.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_143 Convention de mise à disposition de personnel entre la Ville du Pontet et l'association US Le Pontet Athlétisme - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le projet de convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association US Le Pontet Athlétisme.

INDIQUER que par la suite un arrêté individuel de mise à disposition de l'agent sera pris par Monsieur le Maire.

ANNEXER à la présente délibération le projet de convention.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_144 Convention de mise à disposition de personnel entre la Ville du Pontet et

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_149 Convention de mise à disposition de personnel entre la Ville du Pontet et la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le projet de convention de mise à disposition de personnel auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

INDIQUER que par la suite un arrêté individuel de mise à disposition de l'agent sera pris par Monsieur le Maire.

ANNEXER à la présente délibération le projet de convention.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ne modifiant pas l'économie générale de la convention.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_147 Convention de mise à disposition de personnel entre le CCAS et la Ville du Pontet - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER les modalités concernant la mise à disposition d'un agent du CCAS auprès de la Ville du Pontet,

ANNEXER à la présente délibération le projet de convention,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_148 Convention de mise à disposition de personnel entre la Ville du Pontet et le CCAS - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le projet de convention de mise à disposition de personnel auprès du CCAS,

ANNEXER à la présente délibération le projet de convention et sa pièce annexe,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention,

AUTORISER Monsieur le Maire à prendre les arrêtés individuels de mise à disposition.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_150 Modification du tableau des emplois non permanents et recrutement d'un contractuel sur emploi permanent - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

FIXER le grade de référence ainsi que l'échelon de rémunération comme indiqué ci-dessus pour l'agent contractuel recruté sur un emploi permanent,
APPROUVER la création des postes énumérés ci-dessus,
APPROUVER la mise à jour du tableau des emplois non permanents joint en annexe,
PRÉCISER que les crédits seront prévus au budget primitif 2024, chapitre 012.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_151 Concession de la ZAC Centre-Ville : Projet d'avenant n°5 à la concession - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la prorogation de deux ans de la concession d'aménagement, soit au 27 septembre 2026 ;
AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 à la concession d'aménagement ;
AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir se rapportant à la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance levée à 19h22

Le Pontet le 14 décembre 2023

M. Joris HEBRARD

Maire

